

---

## Joseph Kollie sera-t-il expulsé ? (26/10/2005)

---

Jeudi dernier, un collectif s'est rassemblé par deux fois pour défendre un Libérien, **Joseph Kollie**, menacé d'expulsion. Il est soutenu par le personnel de la fac de lettres, les étudiants et les enseignants. Persécuté dans son pays, **Joseph** est arrivé en France en 2002, date à laquelle il a obtenu une carte provisoire de séjour jusqu'en 2004. Depuis cette date, il est invité à quitter la France, l'OFPRA lui ayant refusé le droit d'asile. "La préfecture l'a maintenu dans une situation clandestine officielle puisqu'elle l'a toléré à terminer sa seconde année de licence en lui refusant le titre de séjour étudiant", explique Pierre Couchot du collectif de défense des droits et des libertés des étrangers (CDDLE). Sans ressource et à la porte du centre d'accueil des demandeurs d'asile depuis le 9 décembre, **Joseph** vit chez les uns et les autres et de l'assistance publique. Âgé de 40 ans, il est inscrit en troisième année de licence à la fac de Lettres où il a réussi tous ses examens. "Il est arrivé ici de manière régulière. Il doit continuer ses études ici... Là-bas, sa vie est menacée : il a déjà perdu son père et son fils à cause de ses opinions politiques... La préfecture du Doubs obéit aux ordres de Sarkozy, c'est la seconde préfecture de France qui expulse le plus", indique Pierre Couchot du CDDLE. Le comité précise encore que "sur les 60.000 demandeurs d'asile enregistrés chaque année en France, 10 à 15% se le voient accordé". Le CDDLE a récolté deux mille signatures sur sa pétition et demande audience au préfet. D'ores et déjà la situation de **Joseph** va être réexaminée par la directrice de la règlementation. .S.M.